20	18 -08- 2004		11	1	EUR	04597 00249
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A1.

COMPTES ANNUELS EN EUROS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : DAVER
SOCIETE CIVILE SOUS FORME DE 0.

Forme juridique : SPRL SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse : AVENUE DU MONDE N° : 17 Bte : 10

Code postal : 1400 Commune : NIVELLES

Registre : RSC Registre des sociétés civiles à forme commerci Greffe de : 21 NIVELLES N° :548

Numéro de T.V.A. ou numéro national 457.293.632

DATE 14-02-1996 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 08-06-2004

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2003 au 31-12-2003

Exercice précédent du 01-01-2002 au 31-12-2002

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : . . . . . [Oui]

LISTE COMPLETE avec NOM, PRENOMS, adresse complète, et FONCTION au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES	Type de personne / TVA ou N.N.	Profession / Durée du mandat
0. DAPER ANNE AVENUE DU MONDE 17 10 1400 NIVELLES BE BELGIQUE 30 GERANT	Personne physique . .	
0. VERROKEN OLIVIER AVENUE DU MONDE 17 10 1400 NIVELLES BE BELGIQUE 30 GERANT	Personne physique . .	

Nombre total de pages déposées : 12 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : A7-A10-A11-A12-A13-A16-A17

Signature (nom et qualité)
ANNE DAPER
GERANTE

Signature (nom et qualité)
OLIVIER VERROKEN
GERANT

OCR1001

(c) CUBIC — 869312

T.V.A.	457.293.632	A1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ?.....:OUI/~~NON~~1.

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise (2); B. Etablissement des comptes annuels (2); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

NOM, PRENOMS, adresse complète, et FONCTION de la personne externe	Type de personne	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
	TVA ou N.N.	Profession
	Num. membre	Durée du mandat
SOFIDO SA 0.	Personne morale	A B C D
CLOS DE LA FONTAINE 5	426.064.481	
1380 OHAIN		
BE BELGIQUE 70 EXPERT - COMPTABLE EXTERNE	204523F84	- -

T.V.A.	457.293.632	A2.

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	102.162	61.826
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21	34.705	52.058
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	67.457	9.769
A. Terrains et constructions.	22		
B. Installations, machines et outillage	23	7.015	8.233
C. Mobilier et matériel roulant	24	60.442	1.536
D. Location-financement et droits similaires.	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés.	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28		
ACTIFS CIRCULANTS.	29/58	88.874	64.397
V. Créances à plus d'un an	29	14.263	14.263
A. Créances commerciales.	290		
B. Autres créances.	291	14.263	14.263
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution.	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus.	40/41	13.760	1.537
A. Créances commerciales.	40	494	646
B. Autres créances.	41	13.266	891
VIII. Placements de trésorerie (ann. II).	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	36.883	21.345
X. Comptes de régularisation	490/1	23.968	27.252
TOTAL DE L'ACTIF.	20/58	191.035	126.223

(c) CUBIC — 869312

T.V.A.	457.293.632	A3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
P A S S I F			
CAPITAUX PROPRES	10/15	70.585	65.591
I. Capital (ann. III)	10	6.197	6.197
A. Capital souscrit	100	18.592	18.592
B. Capital non appelé (-)	101	(12.395)	(12.395)
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	1.859	1.859
A. Réserve légale	130	1.859	1.859
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. [Bénéfice reporté	140	62.528	57.535
[Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	120.450	60.632
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	72.581	38.296
A. Dettes financières	170/4	72.581	38.296
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	72.581	38.296
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	44.279	22.028
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	26.496	12.849
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	2.382	3.444
1. Fournisseurs	440/4	2.382	3.444
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	12.859	2.338
1. Impôts	450/3	8.677	2.338
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	4.181	
F. Autres dettes	47/48	2.542	3.397
X. Comptes de régularisation	492/3	3.591	307
TOTAL DU PASSIF	10/49	191.035	126.223

(c) CUBIC — 869312

T.V.A.	457.293.632	A4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires } mentions	70	205.161	180.698
Approvisionnements, marchandises; }			
services et biens divers } facultatives	60/61	153.645	124.821
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	51.816	55.877
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(34.296)	(20.169)
E. Réd. de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(3.895)	(654)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	13.626	35.053
Perte d'exploitation (-)	64/70		
II. Produits financiers	75	118	67
Charges financières (-)	65	(5.107)	(3.896)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	8.636	31.224
Perte courante avant impôts (-)	65/70		
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	8.636	31.224
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680		
IV. Impôts sur le résultat (-)(+)	67/77	(3.643)	(10.058)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	4.994	21.166
Perte de l'exercice (-)	67/70		
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	4.994	21.166
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)		

(c) CUBIC — 869312

T.V.A.	457.293.632	A5.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	62.528	57.535
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	4.994	21.166
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	57.535	36.368
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectation aux capitaux propres (-)	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	(62.528)	(57.535)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

(c) CUBIC — 869312

T.V.A.	457.293.632	A6.

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rub. 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rub. 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rub. 28 de l'actif)	
	Codes		Codes		Codes	
3. ANNEXE						
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	174.418	8159	35.142	8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée.	8029		8169	74.631	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits. . (-)	8039		8179	(4.958)	8375	
. Transferts d'une rubrique à une autre. . . . . .(+)(-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations . . . . . .(+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	174.418	8199	104.815	8395	
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers.			8229		8425	
. Annulées . . . . . (-)			8239		8435	
. Transférées d'une rubrique à une autre. . . . . .(+)(-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069	122.360	8269	25.373	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés.	8079	17.353	8279	16.943	8475	
. Repris car excédentaires . . . . . (-)	8089		8289		8485	
. Acquis de tiers.	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits . . . . . (-)	8109		8309	(4.958)	8505	
. Transférés d'une rubrique à une autre. . . . . .(+)(-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	139.713	8329	37.358	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice. . . . . .(+)(-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE . . . . . (a)+(b)-(c)-(d)	8139	34.705	8339	67.457	8565	

(c) CUBIC — 869312

T.V.A.	457.293.632	A8.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
-- Au terme de l'exercice précédent	8700	18.592	xxxxxxxxxxxxxxxx
-- Modifications au cours de l'exercice :			
-- Au terme de l'exercice	8701	18.592	xxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
PARTS SOCIALES		25	750
		1 Montant non appelé (rubrique 101)	2 Montant appelé, non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871	12.395	
		1 Montant du capital détenu	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
-- la société elle-même	872		
-- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		
		1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : -- détenues par la société elle-même	877		
-- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise :

(c) CUBIC — 869312

IV. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES		
		1 échéant dans l'année (rubrique 42)	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3 ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	26.496	72.581	

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)
Dettes échues envers

	Codes	Exercice
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

(c) CUBIC — 869312

T.V.A.	457.293.632	A14.

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

;

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [~~ont~~] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

;

et influence [~~positivement~~] [~~négativement~~] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR .

Le compte de résultats [~~a~~] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

~~[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants]~~ ~~[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants]~~ :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

(c) CUBIC — 869312

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [~~ont~~] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [~~n'est pas~~] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit : AMORTISSEMENT SUR 10 ANS IMPOSE PAR L'ADMINISTRATION FISCALE

Immobilisations corporelles
Des immobilisations corporelles [~~ont~~] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Actif détenu en location-financement	Méthode L D A	Base NR R	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement.	Oui	L	NR	100,00- 100,00	100,00 - 100,00
2. Immobilisations incorporelles.	Oui	L	NR	10,00- 10,00	10,00 - 10,00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux * . . .					
4. Installations, machines et outillage *	Oui	L	NR	20,00- 20,00	20,00 - 20,00
5. Matériel roulant *	Oui	L	NR	33,00- 33,00	33,00 - 33,00
6. Matériel de bureau et mobilier *	Oui	L	NR	20,00- 33,00	20,00 - 33,00
7. Autres immobilisations corporelles					

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
-- montant pour l'exercice : EUR .
-- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :
EUR .

(*) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

(c) CUBIC — 869312